

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

| | |
|-----------------------------------|--|
| Date de la convocation 17/07/2020 | Séance du 23 Juillet 2020. |
| Membres en exercice : 11 | L'An Deux Mille Vingt le Vingt Trois Juillet à 18h30 heures |
| Présents : 8 | le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Robert SIEGEL, Maire, |
| Votants : 11 | <u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C, |
| Pour : 11 Contre : 0 | <u>Absents excusés</u> : KROGSDALH A procuration à SIEGEL R, QUEVEREUX V procuration à BRUNEL MINAZZO D, NICAISE V procuration à GILHET B, |
| Abstention : 0 | |

Objet : Désignation des représentants de la commune à Agence Inter Régionale des Chemins de St Jacques de Compostelle

Suite au renouvellement du Conseil Municipal,
Vu que la commune de Saint Guilhem le Désert est adhérente à l'Agence de Coopération Interrégionale des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, dont le siège social est basé à Toulouse, il convient de désigner les représentants du Conseil Municipal auprès de cette instance.

Le Conseil après en avoir délibéré décide de nommer :

- Mr Robert SIEGEL, Maire,
- et Mr Bernard HOMBERT, Elu désigné

Pour représenter la commune Au sein de l'Agence Inter -Régionale Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
28 JUIL. 2020
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDALH A.

STEHLE C.

QUEVEREUX M.